

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 avril 2019, s'est réuni le jeudi 25 avril 2019 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, adjoints, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Guy DESERT, M. Stéphane SKLADANOWSKI conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, Mme Pascale GUILBERT, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Nelly ROGER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Maxime BOUDET, M. Thibault CHATELAIN, M. Marc DELAHAYE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Marie-Claude LAURENT ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Services vétérinaires a donné un avis favorable au transfert de la cuisine centrale vers la cuisine de la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que la rentrée s'est bien passée, tout était en place pour qu'enseignants et enfants soient installés dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire informe que le Département de Seine-Maritime subventionne le groupe scolaire à hauteur de 437.500 €.

Monsieur le Maire présente le projet de la ville de Dieppe de sécurisation du cheminement piétonnier entre le n° 44 de la rue du Général de Gaulle et le chemin des Clos à Neuville les Dieppe.

Monsieur le Maire informe que Dieppe Maritime fera réaliser un audit de ses contrats des services d'eau et d'assainissement ainsi que de son service de gestion des eaux pluviales :

- Audit complet des services,
- Définition des nouveaux services,
- Étude comparative des modes de gestion,
- Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre des choix.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne, s'est déclaré favorable à la reprise de la base de loisirs par une structure regroupant les communes de tout le territoire du pays.

La base pourrait être cédée pour la somme de 400.000 € et la reprise du passif de 125.000 €.

Le syndicat pourrait ensuite être dissous.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 2 mai prochain pour le projet de 4 logements SODINEUF près de la résidence les Marronniers.

Monsieur le Maire informe que la gouvernance du Syndicat des Bassins Versants est remise en place. Monsieur Alain MARATRAT a été élu au bureau du syndicat.

Remerciements de la Croix Rouge Française pour la subvention accordée.

ORDRE DU JOUR

MANDAT SHEMA POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE 2019/32

Monsieur le Maire informe qu'il n'était pas prévu dans le projet du groupe scolaire l'aménagement des abords.

Monsieur le Maire propose de confier à la SHEMA un mandat pour :

- Définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront réalisés,
- Organiser la désignation de la maîtrise d'œuvre jusqu'au choix du maître d'œuvre,
- Organiser la consultation et suivre les étapes APS et APD,
- Gestion et suivi des études de projet,
- Consultation des entreprises et signatures des marchés,
- Gestion des travaux,
- Gestion de la période de parfait achèvement.

Le montant de la rémunération du mandataire s'élève à 15.400 € HT, soit 18.480 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

AVENANT LOT 15 « ECOLE PROVISOIRE » 2019/33

Monsieur le Maire informe que le nombre de sanitaires était insuffisant par rapport au nombre d'enfants accueillis dans l'école provisoire, il a donc été demandé à MC LOC de chiffrer un ajout d'urinoirs dans les toilettes garçons.

La plus-value s'élève à 1.280 € HT soit 0,69 % du marché de base.

Au global, les avenants 1 et 2 pour le lot 15 s'élèvent à 2.613,00 € HT soit 1,41 % du marché de base.

Il est précisé que ces modifications ne remettent pas en cause l'enveloppe financière globale de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

RECONSTRUCTION NOTRE DAME DE PARIS

Monsieur le Maire informe que l'ADM76 appelle les communes de Seine-Maritime à soutenir la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Le conseil municipal décide d'attendre de plus amples renseignements avant de prendre une décision.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE- COMMUNE DE PETIT-CAUX **2019/34**

Monsieur le Maire présente le projet de plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Martin-En-Campagne- commune de Petit Caux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à ce PLU.

ADHESION SEINE-MARITIME NUMERIQUE **2019/35**

Monsieur le Maire informe qu'il est proposé que Dieppe Maritime adhère au Syndicat Seine-Maritime Numérique pour l'accompagner dans le suivi global des opérations de déploiement THD que mènera Orange sur le territoire de Dieppe Maritime.

Le syndicat étudie en lieu et place de ses membres, l'aménagement numérique du territoire Seinomarin sous la forme d'un observatoire des infrastructures, réseaux et services de communication électroniques publics et privés, fixes et mobiles, à haut et très haut débit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence aménagement numérique de Dieppe Maritime vers le Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique.

CONVENTION AVEC L'ESPACE GEORGES THURIN **2019/36**

Monsieur le Maire propose de confier l'organisation de son ASLH au centre Espace Georges Thurin, sous forme d'un partenariat afin que la population puisse bénéficier des services et des actions menés par ce dernier.

Dans ce cadre :

- La commune s'engage à mettre tout en œuvre afin que toutes les familles soient informées de l'existence de ce service,
- La commune s'engage également à promouvoir les actions de l'Espace Georges Thurin liées à ses missions de centre d'animation sociale et favorisera la participation de l'EGT à ses projets en direction de l'enfance, jeunesse et famille,
- La commune s'engage à régler le coût de l' ALSH lui incombant à réception de la facture.

La convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter de la signature. Il pourra être mis fin à cette convention avant l'expiration de la période de un an en cours en avertissant l'EGT trois mois avant la date d'expiration.

DROIT D'INTERVENTION

Monsieur SKLADANOWSKI souhaite qu'un défibrillateur soit installé Place Mayenne et qu'il soit accessible à tous.

Monsieur le Maire valide cette demande.

Madame GUILBERT souhaite savoir ce que le cabinet médical du Docteur MINIL va devenir ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de retour suite aux différentes annonces passées.

Madame GUILBERT signale que des travaux ont été effectués résidence les Prairies par un particulier, les trottoirs n'ont pas été remis en état et les bordures sont endommagées, qui répare ?

Monsieur le Maire répond que si nous n'avons pas de responsable identifié, c'est la commune qui devra le faire.

Madame DEMONCHY demande qu'un panneau interdisant les motos et les quads soit apposé chemin d'Imbleval.

Monsieur le Maire valide cette demande.

Monsieur CREMET informe qu'il y a un problème de pression d'eau à la résidence la Rivière. Il appellera Dieppe Maritime pour ce problème.

Madame HERMAY signale que son voisinage se plaint de la « déchetterie » sur le terrain de Monsieur Antoine LEFEBVRE.

Monsieur le Maire demandera où en est la procédure.

Monsieur GERYL informe qu'il y a un dépôt sauvage derrière la résidence du Moulin de Pierre. Les agents techniques devront intervenir.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- Jeudi 23 mai 2019,
- Jeudi 20 juin 2019,
- Jeudi 5 septembre 2019,
- Jeudi 17 octobre 2019,
- Jeudi 14 novembre 2019,
- Jeudi 12 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	GUILBERT Pascale
LAURENT Marie-Claude	HERMAY Sylvie
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	
CORROYER Marie-Laure	ROGER Nelly
CHEMINEL Joëlle	
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	